



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 03/07/2023

Dossier complet le : 11/07/2023

N° d'enregistrement : CAS/CAS RE PREFET 87 n°2023.04

1 Intitulé du projet

Projet de création d'une unité de mise en balles sur la commune de Panazol (87).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

COVED

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

3 4 3 4 0 3 5 3 1 0 1 0 1 7

SAS, société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

CHABIN

Marie-Pierre

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1. b)	Le projet prévoit la création d'une unité de mise en balles entraînant le transit, le regroupement, le tri ou la préparation en vue de réutilisation de déchets non-dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles et bois. Classement ICPE du projet : 2710-1, 2710-2, 2713-1, 2714-1 et 2791-1

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit d'étendre les installations de l'entreprise COVED sur son site de Panazol pour mettre en place une chaîne de mise en balle des emballages, sur une parcelle actuellement boisée dans son domaine de propriété. Cette activité sera abritée dans un bâtiment de 60 m x 40 m au sol, implanté sur la réserve foncière au Sud du périmètre ICPE, au sein d'un aménagement qui accueillera également une zone de tri extérieure spécifiquement dédiée aux déchets du bâtiment, une zone de tri extérieure pour les DIB et les encombrants et le stationnement de PL avec un parc à bennes déjà implanté sur le terrain.

L'emplacement des installations prévues est initialement libre de toute construction, mais est occupé en intégralité par des boisements. Aucun élément bâti ne sera supprimé mais le projet nécessitera abattage et le dessouchage des arbres en présence.

L'ensemble des installations s'intégrera dans l'environnement avoisinants. Le projet sera implanté sur un site à la topographie plane et bordé de boisement constituant un masque visuel naturel qui sera préservé voire renforcé dans le cadre du projet. Ainsi, les grandes lignes paysagères locales ne seront pas modifiées.

Le site sera clôturé sur l'ensemble de la nouvelle parcelle. De plus, les zones non revêtues seront engazonnées et travaillées après remise en place de la terre végétale et une frange végétale avec essences locales sera plantée.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de contribuer à limiter l'impact carbone ainsi qu'à réduire le coût du transport et plus largement les coûts de gestion des déchets pour la commune.

L'unité de mise en balle des déchets représente l'une des méthodes de gestion des déchets les plus durables et permet d'obtenir une meilleure valorisation de ceux-ci. Sa mise en place permet de stocker et de transporter efficacement les matériaux conditionnés,

La mise en place de ce projet permettra également de créer de nouveaux emplois locaux pour les habitants de la commune afin de stimuler l'économie locale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet sera réalisé en une tranche de travaux.

Le projet d'aménagement est concerné par les travaux suivants :

- préparation de chantier avec abattage et dessouchage des arbres en présence, terrassement en déblais de pleine masse et évacuation des déblais pour mise à la cote de la plateforme,
- construction d'un bâtiment industriel pour l'activité de mise en balle d'une surface de 2400 m², soit 60mx40m, de hauteur 14 m sous faîtage et 12 m en rives,
- aménagement d'un parking VL de 40 places et de zones de stationnement pour les poids lourds,
- aménagement d'une voirie faisant le tour du bâtiment industriel,
- aménagement d'une zone de tri extérieure spécifiquement dédiée aux déchets de chantier,
- aménagement d'une aire de tri extérieure dédiée aux DIB et aux encombrants,
- aménagement d'un parc à benne au sud de la nouvelle aire aménagée,
- déplacement de la réserve incendie à proximité de la nouvelle zone aménagée,
- mise en place d'une clôture en grillage rigide de 1,8m de haut sur l'ensemble de la nouvelle parcelle.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site est destiné à accueillir des camions transportant les matériaux et les déchets traités sur le site, ainsi que les véhicules légers des employés du site.

L'accès au site COVED se fait à partir d'une voie d'accès depuis de la route départementale n°140 (Route du Puy Moulinier) qui permet l'entrée et la sortie des poids lourds et véhicules légers du site.

L'accès au terrain du projet se fait via le nord, avec l'aménagement au sein de l'aire du projet d'une voirie faisant le tour du bâtiment industriel et permettant la circulation des poids-lourds en sens unique.

Durant la phase d'exploitation, cette nouvelle activité de mise en balle sera coexistante avec l'activité actuel du site COVED de Panazol qui concerne la gestion de déchets d'activité économique et la collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du bâtiment industriel abritant l'installation de mise en balle.	2400 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 33 Voie : Route de Puy Moulinier

Lieu-dit : Près du Puy Moulinier

Localité : Panazol

Code postal : 8 7 3 5 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 1 ° 1 9 ' 3 4 " W Lat. : 4 5 ° 5 1 ' 3 2 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est localisé en zone à vocation économique (UE) selon le PLU de la commune de Panazol, approuvé le 27 janvier 2017. Le projet s'implante sur la parcelle n°0004 de la section BE

⁽ⁱ⁾ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le site de la société COVED existant à plusieurs usages et activités :

- Activité concernant une zone de remblai de déchets inertes : autorisation d'exploiter suite à l'AP du 25/04/1996, arrêt de cette activité au 1er janvier 2022 par l'AP du 03/10/2019 avec la mise en place d'un suivi post-exploitation par l'AP du 23/09/2022,

- Activité de plate-forme de tri et de transit de déchets non-dangereux : autorisation d'exploiter suite à l'AP du 15/05/2009.

Anciennement, le site comprenait une activité d'exploitation de casiers de déchets d'amiante-ciment, autorisée pour le premier casier par l'AP du 09/07/1997 et pour le deuxième casier par l'AP du 18/03/2013. Arrêt de cette activité à compter du 1er janvier 2020 par l'AP du 03/10/2019 avec la mise en place d'un suivi post-exploitation.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source : INPN
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source : Observatoire des territoires
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source : INPN
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source : Observatoire des territoires
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source : INPN

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : INPN
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site patrimonial remarquable le plus proche se trouve à 1,1 km à l'ouest du projet, il s'agit du site patrimonial remarquable de Limoges. Le monument historique le plus proche se situe à 1,2km au sud-ouest du projet, il s'agit du Château de la Quintaine. Source : Atlas des patrimoines
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inclus au sein du périmètre des zones humides recensés dans la bibliographie (zone humide d'importance majeure, site RAMSAR, zone humide élémentaire définie au sein du SDAGE Loire-Bretagne...). Une mission de relevés de terrain réalisé le 22 mars 2023 sur site a révélé l'existence d'une zone humide réglementaire de 3412 m ² . Source : SIE Adour Garonne et Réseau zones humides
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Vayres est couverte par le Plan de Prévention des Risques inondation de la commune de Vayres. Néanmoins, le site d'étude n'est pas situé en zone inondable. La commune n'est couverte par aucun PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi approuvé le 01/06/2005.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le premier site BASIAS se situe à près de 1 948 mètres au nord-ouest du site du projet, le premier site SIS à près de 4,9 km à l'ouest et le premier site BASOL à 1554 mètre au nord-ouest. Source : Géorisques
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : SIE Loire-Bretagne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : ARS Loire-Bretagne
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le premier site inscrit est la Vallée de la Mazelle qui se situe à près de 12,9 km au nord du site du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au sein d'une zone Natura 2000 et aucune ne se trouve au sein de l'aire d'étude éloignée (5 km). La plus proche est le Site Natura 2000 Directive Habitats « Vallée du Taurion et affluents » (N° de site : FR7401146), qui se situe à 12 km au nord-est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas a proximité d'un site classé. Source : Atlas des Patrimoines

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des prélèvements sur le réseau public d'eau potable (AEP) auront lieu au cours de la phase travaux ainsi qu'au cours de la phase d'exploitation. Il n'est en revanche pas prévu au niveau des bâtiments créés la mise en oeuvre de sanitaires. Le projet intègre la récupération des eaux pluviales sur les toitures du nouveau bâtiment (2 400 m ²), ce qui permettra de collecter aux environs de 2 000 m ³ d'eau par an et de ramener la consommation d'eau potable en deçà de la valeur de 500 m ³ /an.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne comprend pas de réalisation d'ouvrages enterrés de type parking souterrains. Aucun rabattement majeur de la nappe superficielle ni d'éventuelles nappes sous-jacentes n'est donc à prévoir en phase de travaux ni de manière permanente.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au système de rejet actuel des effluents liquides dans le milieu naturel. Les effluents passeront par un bassin de régulation avant d'être acheminés dans les eaux de la rivière "La Vienne". Le projet sera raccordé au réseau d'eau potable communal. mais la récupération des eaux pluviales sur les toitures du nouveau bâtiment permettra de subvenir à la hausse des besoins en eau potable du site dans son ensemble..
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une zone humide de 3412 m ² a donc pu être délimitées via l'approche pédologique. La surface impactée par le projet étant inférieure à 1 000 m ² , l'aménagement n'est donc pas classé au titre de la rubrique 3.3.1.0. L'aire d'étude immédiate se situe sur un réservoir de biodiversité de la trame verte (milieu boisé). Cependant elle n'a pas de rôle prépondérant dans la continuité écologique locale du faite de l'abondance des milieux boisés dans l'aire d'étude approchée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au sein d'une zone Natura 2000 et aucune ne se trouve au sein de l'aire d'étude éloignée (5 km). La plus proche est le Site Natura 2000 Directive Habitats « Vallée du Taurion et affluents » (N° de site : FR7401146), qui se situe à 12 km au nord-est. Les travaux et l'exploitation du projet ne risque pas d'impacter ce site. Source : INPN
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est situé quasi-exclusivement au sein d'un espace boisé. Les aménagements vont donc nécessiter un abattage et un dessouchage des arbres en présence. Cependant, les boisements aux alentours du site d'étude seront conservés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Panazol n'est pas concernée par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT). L'installation classée la plus proche correspond au site COVED existant. Une ligne électrique 90 kV est localisée à proximité du site, mais ne le traverse pas. Elle fait l'objet d'une servitude d'utilité publique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Panazol est concernée par des risques d'inondation. Le terrain du projet est situé en zone de sismicité faible (2) et en zone d'aléa moyen pour le retrait-gonflement des argiles. Le site ne se trouve pas au droit d'une zone potentiellement sujette au débordement de nappe. Le terrain du projet se situe en dehors de la zone inondable définie par le PPRI en vigueur.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des trafics seront engendrés en phase de chantier, liés à la circulation des engins de chantier. L'objectif premier de la mise en balles est de faciliter la logistique aval, en augmentant la charge utile des camions expédiant les matériaux triés valorisables. A ce titre, le projet ne modifiera pas l'incidence modique du site actuel dans la proportion de poids-lourds circulant sur la D140, qui intervient de façon étalée au cours de la journée et uniquement les jours ouvrables.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, des nuisances sonores pourront être occasionnées ponctuellement par les engins de chantier et leurs déplacements.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, le site sera impacté seulement par les nuisances sonores des activités déjà existantes.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux mis en balles sont des emballages destinés au recyclage matière, il s'agit naturellement de matériaux propres exempts de produits susceptibles d'induire des nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site existant a une incidence en terme de nuisances olfactives négligeable.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De manière temporaire, en phase de travaux, le projet pourra engendrer des vibrations liées à la construction des équipements et au fonctionnement des engins de chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera éclairé à partir de mâts à LED d'une hauteur de 8 m ainsi qu'à partir des façades des bâtiments.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, le site sera impacté seulement par les émissions lumineuses du site existant.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induira une extension de la surface exploitée et de la quantité des eaux de ruissellement sans rajouter de nouveaux types de rejets.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bassin de rétention existant restitue les eaux pluviales au sein de la rivière "La Vienne"

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas raccordé au réseau d'assainissement autonome du site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va permettre une gestion des déchets plus durable avec une meilleure valorisation. Les déchets qui seront issus de l'installation seront les balles produites sur site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site remarquable n'est situé à proximité du projet. Le projet d'unité de mise en balles des emballages sera implanté sur un site à la topographie plane et bordé de boisement constituant un masque visuel naturel qui sera préservé voire renforcé dans le cadre du projet. Ainsi, les grandes lignes paysagères locales ne seront pas modifiées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est quasi-intégralement situé sur un espace naturel boisé dominé par le Chêne rouge, avec une zone anthropique et artificialisée utile à l'exploitation du site sur sa partie nord.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet n'a pas encore fait l'objet d'autre procédures.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures adéquates seront prises en phase chantier afin de limiter les impacts sur le milieu naturel et la santé humaine (limitation des pollutions, gestion des déchets de chantier...).

Le projet a été conçu de manière adaptée afin de limiter tout rejet et toute forme de pollution dans le milieu naturel ou sur le milieu humain.

Des mesures seront mises en place pour limiter l'impact sur le voisinage à savoir, la réalisation du chantier en période diurne, jours ouvrés uniquement.

Les nuisances engendrées lors de la phase d'exploitation du projet ne présenteront pas d'augmentation significative par rapport à la situation actuelle.

Le respect des réglementations formulées favorisera l'adéquation du projet aux enjeux sanitaires et environnementaux du site.

Les zones à enjeux environnementaux autour du projet ne seront pas impactées. Suite à l'identification d'un secteur répondant aux critères pédologiques de zone humide réglementaire dans l'angle NE du terrain, COVED a modifié son projet de façon à limiter autant que possible son emprise sur le périmètre de la ZHR.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'unité de mise en balle sera conçu de manière adaptée afin de limiter tout rejet et toute forme de pollution dans le milieu naturel ou sur le milieu humain. Le site n'est inscrit dans aucune zone remarquable ou sensible du point de vue environnemental et le terrain n'a pas de rôle prépondérant dans la continuité écologique locale du faite de l'abondance des milieux boisés dans l'aire d'étude rapprochée dont elle est constituée.

Des mesures adéquates seront prises afin de limiter les impacts sur l'environnement en phase travaux.

Le projet intègre la récupération des eaux pluviales sur les toitures du nouveau bâtiment (2 400 m²), ce qui permettra de collecter aux environs de 2 000 m³ d'eau par an. Le projet permettra de ramener la consommation d'eau potable en deçà de la valeur de 500 m³/an et de limiter les besoins de prélèvement d'eau.

Au regard de ces éléments, il ne semble pas que le projet nécessite une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

③ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom CHABIN

Prénom Marie Pierre

Qualité du signataire Directrice COVER Panazol

À Panazol

Fait le 23/06/2023


Route du Paizil - Le Fay-Moulinier
87350 PANAZOL
Tél : 05.55.31.25.31 - Fax : 05.55.31.86.40
SIRET 313 102 531 0001 - APE 900 B

Signature du (des) demandeur(s)